



ATTESTATION D'OCCUPATION ESSENTIELLE

L'entreprise déclare par cette attestation de la nécessité pour le travailleur de se déplacer pour venir travailler chez son employeur.

Les fonctions exercées par le travailleur ne peuvent être organisées sous forme de télétravail, le déplacement professionnel est donc nécessaire pour assurer la présence du travailleur sur le lieu de travail. Il en va de la continuité de la gestion de l'entreprise, de ses activités ou de ses services¹.

Données de l'entreprise

Dénomination de l'entreprise :	
Coordonnées complètes :	
Personne de contact : Nom et Prénom Fonction Téléphone	

Données du travailleur

Nom du travailleur :	
Numéro de registre national :	
Coordonnées complètes :	
Moyen de déplacement et trajet effectué	

¹ Ar. 2, § 1^{er} arrêté ministériel du 1er novembre 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, M.B. 1er novembre 2020

La Boutique de Gestion ASBL

Bienvenue aux Acteurs de Plus-Value Sociale

rue Henri Lecocq, 47/1, 5000 Namur bureaux, formations, siège social - Tél : 081 26 21 58

rue Josaphat 33, 1210 Bruxelles bureaux, formations - Tél : 02 219 89 84

Numéro d'entreprise : 0433 426 286 - RPM Liège (div.Namur)

Email général : info@boutiquedegestion.be - Site : www.boutiquedegestion.be

Banque : BE04 3100 7615 8931

Agence de placement W.RS.592 / B-AA10.014

Enregistrée en région de Bruxelles-capitale sous le numéro : 00456-405-20130419



Données relatives au déplacement

Moyen de déplacement :	
Trajet :	
Raisons du déplacement : (Déplacement domicile lieu de travail et/ou déplacement professionnel nécessaire pendant le temps de travail)	

Cette attestation est valable de ___/___/2020 jusqu'à ___/___/2020 .

Fait à _____ le _____

Signature et cachet de l'entreprise